



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 42 - 944

Samedis 9 et 16 décembre 2017 - 88^e année

La prochaine édition du Bois International paraîtra le 23 décembre

Sommaire

18 DEC. 2017



S'informer

Le zoom de la rédaction

Bois-énergie / Chauffage aux granulés de bois : le marché en croissance p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Occitanie / Du LVL pour un habitat modulable en bois

Centre – Île-de-France / La CCI Paris Ile-de-France et la Chambre des professionnels du bois renouvellent leur partenariat

Normandie /

Professionsbois dévoile le palmarès du Prix bois-construction-environnement 2017

Nouvelle-Aquitaine / Bernard Marès devient président d'Interbois Périgord

Gros plan

Bourgogne-Franche-Comté / 11^e congrès Aprovalbois :

en veille sur les transformateurs et consommateurs p. 9

Comprendre

Entreprises

Palettes / Scierie Gauthier :

la culture du bois au service de la valorisation de la matière p. 12

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 15

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

Gérardmer : reprise de la hausse des cours en résineux en 2017 p. 19

Aux ventes privées /

Plus de 93% du volume vendu à Ussel p. 20

Chevigny : prix records pour le chêne à la vente Unisylva p. 21

Cours des bois sur pied p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 30

Avec ce numéro, le Cahier du bois-énergie n° 78

Franc-parler

41 jours

Depuis fin novembre, la France pourrait n'utiliser que les bioénergies pour subvenir à ses besoins énergétiques jusqu'à la fin de l'année ! La situation est encore plus nette au niveau européen où la consommation d'énergie renouvelable devrait atteindre l'équivalent de 66 jours calendaires en 2017, dont 41 pour la seule biomasse.

Si le mix-énergétique européen reste encore largement dominé par les énergies fossiles et nucléaires avec 299 jours de consommation, la part des énergies renouvelables, et des bioénergies en particuliers, progresse de manière significative. Avec l'arrivée des premières chutes de neige, l'Association européenne pour la biomasse (Aebiom) a d'ailleurs souhaité sensibiliser davantage l'opinion publique sur le sujet en lançant sa campagne européenne intitulée "European Bioenergy Day"**.

Dans ce registre, le bois joue bien sûr un rôle clé, lui qui figure au premier rang des bioénergies. Mais en France nous sommes encore loin du compte pour atteindre l'objectif de 32% d'énergie renouvelable fixé à l'horizon 2030. L'annonce de la prolongation des dispositifs d'aide à l'acquisition d'un chauffage au bois ou au remplacement d'une chaudière fioul par un appareil biomasse, sont des signaux positifs. Tout comme les déclarations mi-novembre à l'issue de la Cop 23 du ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, qui soulignait l'importance des secteurs agricoles et forestiers dans la lutte contre le changement climatique et leur rôle dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Mais n'oublions pas que les organisations professionnelles continuent de demander au gouvernement de doubler le montant du Fonds chaleur, un outil qui depuis 2009 a permis de faire émerger de nombreux projets. Pour poursuivre et amplifier les bons résultats mis en lumière par l'Aebiom, il est important de continuer à soutenir le développement des bioénergies, surtout à l'heure où le bas niveau du prix des énergies fossiles constitue une menace directe pour la faisabilité des projets bois-énergie.

Valorisation des cendres issues des chaufferies collectives et industrielles au bois

18 DEC. 2017



Sommaire

- Edito, par Mathieu FLEURY et Dominique PLUMAIL p. 3
- Typologie et caractéristiques des cendres de bois p. 4
- Valorisation agronomique des cendres de bois p. 9
- Valorisations alternatives des cendres de bois p. 12
- Elaboration d'un schéma régional de valorisation des cendres des chaufferies collectives et industrielles au bois en Normandie p. 16

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Dominique PLUMAIL et Dominique BOULDAY (CEDEN), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Il est en grande partie basé sur les travaux réalisés par le CIBE en 2017 (structuration des filières de valorisation des cendres) et 2016 (bonnes pratiques et professionnalisation) et par CEDEN en 2016 (étude "Valorisation des cendres issues de la combustion de biomasse - Revue des gisements et des procédés associés" réalisée par CEDEN et LDAR pour le compte de Record) et 2015 (note "Les cendres de biomasses et leur intérêt agronomique, agricole et environnemental"). Nous remercions pour leur contribution l'ensemble des membres de la commission "retours d'expérience de conception, construction et exploitation" du CIBE et tout particulièrement les animateurs successifs de celle-ci, Jean-Pierre TACHET et Jean-Marc BERTRAND (CIBE). Mise en page par la rédaction du Bois International.

Recyclage agronomique des cendres : faut-il remettre en cause un exemple séculaire d'économie circulaire ?

La combustion n'est rien d'autre qu'une oxydation thermochimique de la matière : les substances organiques apportent le contenu énergétique et les minéraux forment les cendres. De tout temps, ces sous-produits ont été valorisés dans les jardins, sur les massifs de fleurs, au pied des arbres ou dans les champs. La cause : leur richesse en chaux et en potasse.

Faudrait-il, parce que la production est devenue massive avec le développement de la filière bois-énergie dans l'Hexagone, faillir à ces traditions et modifier fondamentalement ces pratiques séculaires ?

La réponse est probablement non. Mais l'interprétation des textes réglementaires par les services de l'État pourrait conduire à un enfouissement systématique de ces sous-produits de la combustion en rompant ainsi le cycle biogéochimique de la matière.

Depuis la fin des années 90, le retour au sol s'est mis en place de façon très pragmatique par les gestionnaires des chaufferies ou leurs fournisseurs de combustible :

- un plan d'épandage spécifiquement élaboré pour les installations de forte puissance soumises à autorisation et produisant des quantités importantes (souvent supérieures à 500 t/an) ;
- une introduction dans les composts de déchets verts, dans de faibles proportions, pour les chaufferies de moyenne puissance (plusieurs dizaines à quelques centaines de tonnes par an) ;
- une utilisation locale sur les espaces verts pour les communes équipées d'une chaudière de faible puissance (au plus, quelques tonnes par an).

Ces deux dernières organisations apparaissent cohérentes et adaptées aux volumes produits par

les installations de petite et moyenne puissances. Elles permettaient en effet d'enrichir les composts de végétaux en minéraux et en oligo-éléments en s'appuyant sur un réseau d'infrastructures suffisamment diffus pour autoriser en tout point du territoire national une valorisation raisonnée.

Mais la révision de la norme sur les amendements organiques en 2010 interdit désormais l'introduction de cendres dans les composts normalisés. La valorisation devient donc bien plus complexe, au moment même où un nombre de plus en plus élevé de chaufferies comprises entre 2 et 20 MW est mis en service chaque année. On estime en effet leur production à près de 200.000 tonnes par an, la profession estimant que 70% environ sont valorisés en agriculture. À moyen terme, ce flux devrait représenter près de 500.000 t/an si l'objectif de développement de la biomasse est respecté.

En outre, et dès lors que l'on cherche également à minimiser les gaz à effet de serre et à développer l'économie locale, il est bon de rappeler que le retour au sol des cendres de bois permettrait de réduire à l'horizon 2030 les intrants agricoles fossiles à raison de 20 M€/an et les émissions de gaz à effet de serre de plus de 1,3 MtCO₂/an ! La simplification des textes réglementaires est (à nouveau) au cœur de l'actualité !

Il devient urgent de rapprocher les points de vue de l'Administration et des organisations professionnelles pour s'accorder sur un modèle approprié aux attentes des acteurs de la filière.

Mathieu FLEURY

Directeur de Biomasse Normandie

Dominique PLUMAIL

Directeur et gérant de CEDEN